

Rencontres photographiques du 10^e arrondissement de Paris - 2019

Du 14 octobre au 16 novembre 2019

Commissaire général : Fetart/Aurélie Lefebvre

Définition et localisation

Les « *Rencontres Photographiques du 10^e* » sont une manifestation constituée d'expositions, de rencontres, de débats autour de la photographie, dans le 10^e arrondissement de Paris. Le thème des expositions est libre, il est laissé au libre choix des photographes et des lieux.

La huitième édition se déroulera du *14 octobre au 16 novembre 2019* pour une durée de 5 semaines.

L'organisation des « *Rencontres Photographiques du 10^e - 2019* » est confiée à l'association Fetart. Un Comité d'organisation qui réunit : le Commissaire général et des représentants de la Mairie du 10^e. Ils sont chargés de veiller au bon déroulement de la manifestation par l'application de la « *Charte des Rencontres Photographiques du 10^e - 2019* »

Une dizaine de photographes seront sélectionnés pour une exposition collective situé dans la Mairie du 10^e.

Vocations et buts

Le but des « *Rencontres Photographiques du 10^e - 2019* » est de faire connaître les richesses du 10^e en matière de photographie :

- permettre aux acteurs de la photographie du 10^e et au public de se rencontrer.
- faire découvrir et mettre en valeur les lieux et les photographes du 10^e
- encourager la création photographique

Conditions et participation

- **Les photographes exposant doivent habiter ou étudier ou travailler à Paris ou avoir un travail sur le 10^e arrondissement.**
- Les lieux exposant doivent être situés dans le 10^e
- Les lieux participant doivent être gratuits pour les photographes exposant et pour le public
- Les lieux assument la responsabilité artistique et juridique de leurs expositions
- Les lieux et les photographes doivent avoir une exigence de qualité
- Les projets collectifs sont acceptés
- L'exposition doit durer au minimum 10 jours, entre le 14 octobre et le 16 novembre 2019

Conditions d'inscription

- Les photographes peuvent présenter leur candidature afin d'être sélectionné et exposé à la Mairie du 10^e ou choisir d'exposer individuellement dans un lieu du 10^e de leur choix.
 - Les photographes doivent remplir un dossier d'inscription, qui doit être validé par l'organisateur
 - Les lieux doivent envoyer un mail à aurelie@fetart.org pour pouvoir participer aux rencontres photographiques du 10^e.

Financement

- Les lieux sont libres de financer leurs expositions. L'association Fetart offre aux artistes sélectionnés pour l'exposition à la Mairie une indemnité forfaitaire de 500 euros/photographe.
- La vente de photographies relève d'un accord préalable entre les deux parties : le(s) photographe(s) et les responsables des lieux. La vente des photographies exposées en Mairie n'est pas autorisée pendant la durée de l'exposition.

Communication

L'association Fetart se charge de la communication des « *Rencontres Photographiques du 10^e - 2019* » en réalisant affiches, programmes où seront annoncés expositions et débats. A toutes fins utiles, il est demandé aux photographes de céder les droits d'au moins 3 de leurs photographies qui apparaîtront dans la communication de la manifestation.

Toute autre communication sur la manifestation doit être portée à la connaissance du comité d'organisation des « *Rencontres Photographiques du 10^e - 2019* » et doit faire apparaître les logos suivants : le logo de la Mairie du 10^eme, le logo de l'association Fetart. Un kit de communication sera fourni.

Le premier vernissage de lancement de la manifestation sera organisé par la Mairie du 10^eme et l'association Fetart au début des « *Rencontres Photographiques du 10^e - 2019* ». Nous demandons aux participants d'organiser leurs vernissages à des dates ultérieures.

Les lieux et les photographes s'engage à communiquer sur l'événement via le support de communication de leur choix (Newsletter, Facebook, Instagram...) et à afficher sur leur vitrine ou à l'extérieur de leur établissement une affiche de l'événement.

Rôle du commissaire général et artistique

Le Commissaire général est chargé de veiller au respect de la Charte des « *Rencontres Photographiques du 10^e - 2019* » et de la validation des dossiers de candidature.

Le commissaire général définit l'orientation artistique des rencontres en consultation avec le comité d'organisation. Il veille au respect de cette orientation notamment : lien des artistes et des lieux avec le 10^e, liberté du thème, absence de sélection globale (chaque lieu étant toutefois libre d'établir une sélection parmi ses postulants). Il veille aussi à l'observation de la loi dans les travaux présentés (racisme, droit des mineurs...), ainsi que la scénographie.

Le Commissaire prie les lieux d'adhérer à l'esprit de la manifestation et d'accueillir autant des travaux d'amateurs, ou d'artistes débutants que d'artistes confirmés, en sorte que les rencontres proposent un éventail révélateur de l'art photographique.

